

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 JUIN 2023**

**Président de séance** : Mme Christiane MARTIN

**Présents** : Mme Christiane MARTIN, M. Stéphane PÉAN, M. Pascal JACQUES, M. Jean-Luc LANOS, Mme Nadège CARREAU, Mme Danielle HÉRISSE, Mme Stéphane BROCHARD, Mme Katia JACQUIN

**Absents excusés** :

M. Anthony RICORDEAU

Mme Élodie LEFFRAY qui donne procuration à Mme Christiane MARTIN

M. Laurent BLOSSIER

Mme Stéphanie PINIER qui donne procuration à Mme Stéphane BROCHARD

M. Nicolas LEGEARD

**Secrétaire de séance** : Mme Nadège CARREAU

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 après relecture par Mme le Maire.

**1- Annule et remplace la délibération prise le 12 avril 2023 - Taux Imposition 2023 :**

Madame Danielle HÉRISSE, conseillère municipale déléguée aux finances, rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition votés pour l'année 2022 :

-	Taxe Foncière sur le Bâti	:	38,07 %
-	Taxe Foncière sur le Non Bâti	:	31,74 %
-	Taxe d'habitation (de 2020)	:	23,31 %

Elle propose à l'assemblée délibérante d'appliquer, pour 2023, une augmentation des taux et présente deux simulations de ces dernières établies par le conseiller aux décideurs locaux :

Proposition 1 :

-	Taxe Foncière sur le Bâti	:	39,15 %
-	Taxe Foncière sur le Non Bâti	:	32,64 %
-	Taxe d'Habitation	:	23,97 %

Proposition 2 :

-	Taxe Foncière sur le Bâti	:	39,10 %
-	Taxe Foncière sur le Non Bâti	:	32,60 %
-	Taxe d'Habitation	:	23,94 %

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, vote les taux d'imposition suivants pour 2023 :

-	Taxe Foncière sur le Bâti	:	39,10 %
-	Taxe Foncière sur le Non Bâti	:	32,60 %
-	Taxe d'Habitation	:	23,94 %

Votes : 9 voix Pour ; 1 voix Contre ; 0 Abstention

**Questions diverses :**

- Mme le Maire indique que dans le cadre de la reprise du commerce de la commune, le liquidateur judiciaire lui a indiqué une ouverture prévue pour la mi-juillet. Cette date est susceptible d'être repoussée d'ici là. De plus, le nouveau commerce ouvrirait sans enseigne particulière.

La séance est levée à 21h00.

Ont Signé :

**Le Maire**  
**Christiane MARTIN**

**Le Secrétaire de séance**  
**Nadège CARREAU**